

DÉPARTEMENT
Hautes-Alpes

EPCI :

ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE PONCON VAL D'AVANCE

05

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire
du 09 avril 2026 : 33

Nombre de conseillers en exercice : 35

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Étaient présents les conseillers communautaires (indiquer les noms et prénoms d'un conseiller par case) :

CAVALLINO Frédéric	PRINTEMPS Nicole	SAUNIER Clémence	BAULET Bertrand	DISDIER Ludovic
BOISSERENQ Josiane	MIGNON Anthony	ROSTAING Hugo	AUDIER Nathalie	BERTOCHIO Cédric
BONNAFFOUX Joël	ACHARD Liliane	MERLIER Michèle	DURIF Marlène	SARRET Jean
SEIMANDO Mylène	LESBROS Pascal	LALLEMAND Chloé	CARRET Bruno	POTIN Sandra
BREARD Jean-Philippe	CESTER Francis	REYNAUD Laurent	AUBIN Daniel	PHILIP Michel
SPOZIO Christine	FARAMAZ Monique	ROUX Lionel	SAUMONT Catherine	Néant
SARRAZIN Joël	DUBOIS Dominique	BETTI Alain	GARNIER Marie-Josée	Néant

Absentes excusées¹:

Mesdames KUENTZ Adèle et VANDENABEELE Magali

Procurations :

Madame KUENTZ Adèle donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Madame VANDENABEELE donne procuration à Madame SEIMANDO Mylène

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1er de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BONNAFFOUX Joël, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame SPOZIO Christine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur AUBIN Daniel reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-trois conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames SEIMANDO Mylène et DURIF Marlène

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BONNAFFOUX Joël	35	Trente-cinq

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur BONNAFFOUX Joël a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur BONNAFFOUX Joël élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de quatre vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à six le nombre des vice-présidents du conseil (délibération n°2026-3-1 du 09 avril 2026).

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur CESTER Francis	35	Trente-cinq

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur CESTER Francis a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame SAUNIER Clémence	35	Trente-cinq

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame SAUNIER Clémence a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur ROUX Lionel	35	Trente-cinq

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur ROUX Lionel a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Pour l'élection du quatrième vice-président, Madame DURIF Marlène cède sa place comme assesseur à Madame SAUNIER Clémence.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame DURIF Marlène	35	Trente-cinq

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame DURIF Marlène a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

Madame DURIF Marlène reprend son rôle d'assesseur pour la suite des élections.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	1
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	34
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BERTOCHIO Cédric	34	Trente-quatre

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur BERTOCHIO Cédric a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	3
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	32
f.	Majorité absolue	17

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur CAVALLINO Frédéric	32	Trente-deux

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur CAVALLINO Frédéric a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

4. Élection des membres du bureau

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas présidents ou vice-présidents, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur AUBIN Daniel	35	Trente-cinq

4.1.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Monsieur AUBIN Daniel a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BAULET Bertrand	35	Trente-cinq

4.2.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

Monsieur BAULET Bertrand a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DUBOIS Dominique	35	Trente-cinq

4.3.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

Monsieur DUBOIS Dominique a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame GARNIER Marie-Josée	35	Trente-cinq

4.4.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

Madame GARNIER Marie-Josée a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame KUENTZ Adèle	35	Trente-cinq

4.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

Madame KUENTZ Adèle a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame LALLEMAND Chloé	35	Trente-cinq

4.6.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6

Madame LALLEMAND Chloé a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur PHILIP Michel	35	Trente-cinq

4.7.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7

Monsieur PHILIP Michel a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur SARRET Jean	35	Trente-cinq

4.8.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8

Monsieur SARRET Jean a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	35
f.	Majorité absolue	18

Indiquer le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame SAUMONT Catherine	35	Trente-cinq

4.9.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°9

Madame SAUMONT Catherine a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,
Monsieur BONNAFFOUX Joël

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé
Monsieur AUBIN Daniel

La secrétaire de séance
Madame SPOZIO Christine



Assesseur 1
Madame SEIMANDO Mylène

Assesseur 2
Madame DURIF Mariène

Assesseur 3
Madame SAUNIER Clémence